

Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux Mandy Wesley. Collection sur les autochtones, Sécurité publique Canada, Ottawa, 2012

Mylène Jaccoud

Volume 43, numéro 2-3, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026125ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026125ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jaccoud, M. (2013). Compte rendu de [*Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux* Mandy Wesley. Collection sur les autochtones, Sécurité publique Canada, Ottawa, 2012]. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(2-3), 153–154.
<https://doi.org/10.7202/1026125ar>

yeux sur l'histoire, elle lui permet de trousseur un « Danse avec les bisons » qui mérite toute notre attention.

Nelcya Delanoë

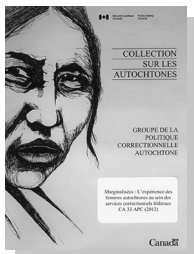
Note

1. Heureuse coïncidence avec la parution de *Bison* : en avril 2014, le Musée du Quai Branly consacre une importante exposition aux Indiens des Plaines, soulignant par là le regain d'intérêt pour cette culture.

Ouvrages cités

CATLIN, George, 1978 [1844] : *Letters and Notes on the Manners, Customs and Conditions of the North American Indians*. Dover Publications, New York.

DELANOË, Nelcya, 1992 : « Dernière rencontre ou comment Baudelaire, George Sand et Delacroix s'épèrent du peintre Catlin ». *Destins Croisés : cinq siècles de rencontres avec les Amérindiens* : 263-281. Éditions UNESCO, Albin Michel, Paris.



Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux

Mandy Wesley. Collection sur les autochtones, Sécurité publique Canada, Ottawa, 2012.

LE RAPPORT DE MANDY WESLEY, *Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux*, est publié dans la « collection spéciale » que le ministère du Solliciteur général a fondée au début des années 1990 au sein du groupe de la politique correctionnelle autochtone. Cette collection a survécu aux remaniements du gouvernement Harper, lesquels ont conduit au démantèlement de la fonction

ministérielle de Solliciteur général dès 2005. Désormais, l'administration des services correctionnels dépend du ministère de la Sécurité publique.

Ce rapport est le énième à proposer une synthèse des conditions déplorable des femmes autochtones au sein des services correctionnels. Il est le énième à rappeler que les Services correctionnels fédéraux ne parviennent pas, en dépit des recommandations des multiples comités d'experts de tout acabit, à mettre en place des services appropriés et adaptés à ce que les pouvoirs publics ont convenu de désigner sous le vocable de « clientèle autochtones ».

S'appuyant sur des sources secondaires diversifiées et exhaustives, ce rapport offre une description détaillée, il faut le dire, des problèmes posés pour et par les femmes d'origine autochtone incarcérées dans les institutions de détention fédérale (donc pour les personnes condamnées à des peines de plus de deux ans). Deux registres thématiques sont proposés : le premier traite des problèmes intrinsèquement portés par les femmes autochtones (à savoir, les conditions qui ont favorisé le contact avec le système de justice pénale, thème construit sous l'intitulé « facteurs criminogènes » ; l'automutilation et la santé mentale ainsi que l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale), tandis que le second se rapporte à l'administration et au fonctionnement des services correctionnels (les programmes disponibles, le classement des détenues selon le niveau de sécurité, le protocole de gestion prévu pour gérer les délinquant(e)s dits à « risque élevé » et « ayant de très grands besoins » ; la libération conditionnelle et l'extension de l'arrêt Gladue aux pratiques et politiques correctionnelles.

L'objectif poursuivi par l'auteure n'est pas précisé, mais on comprend que celle-ci souhaite rappeler que la marginalisation des femmes autochtones dans ce système n'est toujours pas prise en considération, en dépit

des recommandations réitérées par de nombreux rapports d'experts et dont certaines ont pourtant été énoncées il y a près d'un quart de siècle ! Cette marginalisation est d'autant plus scandaleuse que la surreprésentation des femmes autochtones est endémique, croissante et nettement plus importante que celle des hommes autochtones. Les autochtones forment 4 % de la population canadienne mais représentaient 20 % de la population carcérale fédérale en 2010. La même année, les femmes autochtones comptaient près de 33 % de la population carcérale féminine. Au cours des dix dernières années, la représentation des femmes autochtones a augmenté de 90 %. Ces chiffres, cités en introduction du rapport, semblent justifier la nécessité de mettre en place des politiques correctionnelles adaptées aux particularités attribuées à la clientèle autochtone. Mais l'auteur laisse poindre son pessimisme dès l'ouverture de son rapport :

[...] il est peu probable que les problèmes auxquels fait face un groupe si marginalisé reçoivent l'attention et les ressources nécessaires. [...] En l'absence de volonté politique, aucun changement important ne sera apporté au système... Le programme de lutte contre la criminalité du gouvernement fédéral ne contribue en rien à réduire le pourcentage disproportionné d'Autochtones incarcérés. Le plan actuel du gouvernement fédéral ne fera qu'augmenter le nombre de détenus et aggraver les injustices criantes que subissent déjà les peuples autochtones en général. (p. 2)

Un point de vue audacieux pour un rapport publié par une instance ministérielle fédérale ; un point de vue que le lecteur ne peut qu'endosser au fil de sa lecture. En effet, en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Service correctionnel du Canada est tenu d'offrir des programmes adaptés à la culture autochtone. Or, ces programmes sont pratiquement inexistant pour les femmes autochtones. Il n'existe que deux unités de guérison des Sentiers autochtones (en Alberta et en Colombie-Britannique). Un seul

Pavillon de ressourcement a été ouvert aux femmes autochtones (en Alberta). Le programme mère-enfant mis sur pied en 2001 et qui permet aux femmes incarcérées de garder leurs jeunes enfants auprès d'elles durant leur incarcération a été modifié par le gouvernement Harper en 2008. Ce programme n'est plus ouvert aux femmes incarcérées pour des crimes graves accompagnés de violence. Les femmes autochtones, surreprésentées dans cette catégorie de crimes, se sont vues exclues de cette initiative avec pour conséquence le renforcement de leur isolement. La politique correctionnelle ne définit pas la notion de gravité. C'est le directeur de l'établissement qui décide de l'admissibilité, ce qui pose, comme le souligne l'auteure, des problèmes d'uniformité dans l'application de ce programme ou, autrement dit, des problèmes d'iniquité. L'accès aux programmes du Service correctionnel du Canada est aussi conditionné par le classement sécuritaire des détenues. Lorsqu'elles sont classées en établissement de détention à sécurité maximale, les personnes incarcérées ont moins accès aux programmes offerts dans les institutions. L'échelle de classement sécuritaire est très critiquée, notamment parce qu'elle introduit des biais systémiques et culturels qui discriminent les autochtones dans l'identification des facteurs de risque. En 2007, les femmes autochtones représentaient 45 % des femmes purgeant une sentence dans un établissement à sécurité maximale. Elles ont donc moins de chance de participer aux programmes proposés dans les institutions. Tout un paradoxe. Pourtant, l'arrêt Gladue (1999), dans lequel la Cour suprême du Canada a déterminé que le processus de détermination de la peine devait tenir compte de la discrimination systémique à l'égard des délinquants autochtones, a aussi une portée en milieu correctionnel. La directive du commissaire prévoit que le personnel des services correctionnels respecte l'esprit et l'objet de cet

arrêt. Mais l'administration centrale n'a donné ni directive ni formation pour que le personnel correctionnel puisse comprendre et intégrer les principes de cette jurisprudence avant 2011. Deux séances de formation ont été données depuis, mais un nombre limité d'employés y a participé. La situation est identique pour la Commission des libérations conditionnelles qui est, elle aussi, tenue de respecter les principes de l'arrêt Gladue. La première formation a été reçue en février 2011. Pourtant, si l'on se fie aux données concernant les libérations conditionnelles, il serait temps d'appliquer les principes de l'arrêt Gladue. Les statistiques révèlent que 75 % des détenus autochtones restent incarcérés jusqu'à leur libération d'office, soit 10 % de plus que les détenus non autochtones.

Le rapport de Mandy Wesley est instructif et a le mérite de nous éclairer sur la situation des femmes autochtones incarcérées en proposant une bonne synthèse des problématiques, étayée par des données statistiques. Essentiellement descriptif, il ne propose en revanche aucune véritable piste de solutions. Il se contente d'offrir une vision panoramique des problématiques entourant l'incarcération des femmes autochtones sans établir des liens entre celles-ci. Ces liens auraient pu et dû être établis dans une conclusion, conclusion qui fait malheureusement défaut dans le rapport. En dépit de ces limites, ce rapport reste utile à tout lecteur désireux de puiser à des données de première main.

Mylène Jaccoud
École de criminologie,
Université de Montréal

Livres reçus

BEAULIEU, A., S. BÉREAU et J. TANGUAY, 2013 : *Les Wendats du Québec : territoire, économie et identité, 1650-1930*. Les Éditions GID, Québec, 340 p.

BERNABÉU, Salvador, C. GIUDICELLI et G. HAVARD (dir.), 2013 : *La indianización. Cautivos, renegados, "hommes libres" y misioneros en los confines americanos*, s. XVI-XIX. Ed. Doce Calles, Madrid, 401 p.

CLÉMENT, Daniel, 2014 : *L'Hôte maladroït : la matière du mythe*. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 508 p.

GRAINVILLE, Patrick, 2014 : *Bison*. Éditions du Seuil, Paris, 324 p.

KING, Thomas, 2014 : *L'Indien malcommode : un portrait inattendu des Autochtones d'Amérique du Nord*. Boréal, Montréal, 318 p.

KING, Thomas, 2014 : *Une brève histoire des Indiens au Canada*. Boréal, Montréal, 296 p.

Colloques et congrès

Annual Meeting of the American Society for Ethnohistory

Date : 8-12 octobre 2014

Thème : Ethnohistory at 60 :

Looking Forward, Reflecting Back

Lieu : Indianapolis, Indiana

Renseignements :

<http://www.ethnohistory2014.com/>

Eastern States Archaeological Federation – ESAF

Date : 30 octobre au 2 novembre 2014

Thème : ESAF Annual Meeting

Lieu : Holiday Inn at Solomons, Maryland